

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 515

DE LYON

Samedi 12 Novembre 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 4^e & 16 DE CHAQUE MOIS

ANNONCES
A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité
Arrestique et Commerciale, 52, Rue de la République.
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent le N°

ADMINISTRATION et RÉDACTION : 4, Rue Stella
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent le N°

ABONNEMENTS. Lyon et départements limitrophes...
France (Union postale)...
Etranger (Union postale)...

FAITS DU JOUR

La Chambre a discuté l'interpellation Duclaux-Monteli sur le viol de la correspondance. La Chambre a voté l'ordre du jour pur et simple.

La Chambre a ensuite commencé la discussion des interpellations sur la grève de Marseille.

Le fils du général André a envoyé deux témoins à M. de La Rochetelle, lequel a également constitué deux témoins. Le duel Syveton de Gall doit avoir lieu ce matin.

M. Combes, pour se débarrasser du général André, chercherait à faire passer ce dernier comme atteint de folie.

On annonce de diverses sources que le Japon et la Russie seraient prêts à négocier. Dans les milieux politiques, on s'occupe beaucoup de la nouvelle conférence de La Haye.

Les Instituteurs ET LE BUDGET

Il n'est pas une branche de l'activité humaine où le problème social ne se pose avec une singularité accrue.

Il nous faut, il surgit, à tout instant, au milieu de nos difficultés politiques et de nos différends confessionnels.

Et si nous le chassons parfois de notre pensée, comme un cauchemar irritant, l'Etat impuissant à le résoudre pense à l'éviter par des diversions, qui n'ont d'habile que l'apparence, il a conté brutalement de s'imposer à son souverain.

Il a sollicité notre attention, il y a quelques jours. Mais nous ne l'avons qu'à peine entrevu, comme un personnage secondaire, sur la scène remplie par d'autres événements. Il s'agit des pensions de retraites des instituteurs.

C'est sous la forme d'une interpellation au Sénat que l'opinion publique a été de nouveau saisie des doléances de ce corps important, et en quel que sorte privilégié, de fonctionnaires.

Je dis : privilégié, et ce mot n'étonnera personne. De tous les Français qui, à titres et degrés divers, émargent au budget, il n'en est pas qu'un mieux servis de la sollicitude constante des pouvoirs publics.

Ils sont, depuis Ferry, les enfants gâtés du régime. Ne devaient-ils pas rendre le service inappréciable d'arracher à l'empreinte séculaire de l'Eglise le cerveau des générations nouvelles ? Et que peut-on refuser à des hommes qui acceptent l'ingrate mission de combattre l'ignorance et le fanatisme ? Jusque dans les hameaux reculés de nos plus hautes montagnes ?

En bien ces « privilégiés » se plaignent... Quelles doléances connaîtrons nous quand les autres parleront, quand leurs obscurs camarades des ministères étaleront à leur tour leurs détresses — plus lamentables, s'il se peut, que celles des membres âgés ou infirmes du corps enseignant !

Ceux-ci n'élèvent, il faut bien le reconnaître, à la honte de la République, que des réclamations parfaitement fondées. C'est l'avis unanime du Sénat qui s'est associé par un ordre du jour voté à mains levées aux affirmations concordantes de MM. Denoix, Lintilhac, Antonin Dubost, Chaumié lui-même, le ministre interpellé. Le mal crève les yeux. Quel est-il donc ?

Le voici : Il y a, au bas mot, 2,500 pensions d'instituteurs ou d'institutrices primaires en souffrance ; 2,000 au ministère de l'Instruction publique, 500 dans les inspections départementales d'Académie.

Les titulaires de ces pensions, lésés dans leur intérêt le plus immédiat, ont pour la plupart 60 ans d'âge et de 35 à 43 ans de services, alors que 25 ans de services et 55 d'âge suffisent à créer leur droit à la retraite, ou plutôt l'obligation morale de l'Etat à la leur fournir, puisqu'elle n'est qu'une concession gracieuse des pouvoirs publics. — Enfin ils sont dans cette double et douloureuse alternative — sur laquelle on n'a pas, à mon sens, assez insisté, au cours de la discussion que je rappelle — ou de perdre leur dignité et le respect qui les entoure en demeurant, invalides et par conséquent inutiles, au poste où ils ont rempli une haute mission, ou d'abandonner sans compensation possible, sous le poids trop lourd des infirmités et de l'âge, une tâche qui était leur gagne-pain.

Voilà en France, sous la République, la situation d'un instituteur primaire sur vingt. Et cette situation ne pèse pas seulement sur celui qui en est la victime immédiate et, par une fatale réaction, sur l'enseignement lui-même ; le corps tout entier des instituteurs primaires est atteint, puisque la régularité de l'avancement dépend de la liquidation régulière des retraites. En veut-on un exemple ? En 1899, à la suite d'une dépense exceptionnelle de 1,200,000 francs, attribuée aux pensions du ministère de l'Instruction publique, il n'y eut pas moins de 20,000 mutations et par suite autant d'avancements.

Il ne faut pas croire, en effet, que nous nous trouvons cette année pour la première fois en présence d'une situation aussi anormale. Voilà quinze ans qu'elle dure. Jamais, c'est M. Chaumié qui l'avoue, jamais le ministère de l'Instruction publique, dans toute cette période, n'a disposé d'un crédit annuel suffisant pour satisfaire à toutes les demandes de pensions. M. Charles Dupuy écrivait en 1899, dans un rapport à la Chambre des députés : « Il devrait y avoir au bas mot 3,000 admissions à la retraite par an pour créer un mouvement normal de sorties et d'entrées. » Ce chiffre était exagéré, c'est assurément là un minimum. Or savez-vous combien de pensions ont été liquidées annuellement depuis 1895 ? Il y en a eu 583 l'année suivante ; puis 505 ; en 1898, ce chiffre s'éleva jusqu'à 831 ; en 1899, l'année à laquelle s'appliquait le crédit supplémentaire auquel nous faisons tout à l'heure allusion, il y en eut 1,533 et déjà seulement 1,397 en 1900 ; pour les trois années qui suivirent nous notons les chiffres de 1,245, 1,484, 745 !

Pas une seule fois, le minimum indispensable n'est atteint.

Nos lecteurs connaissent maintenant, comme on le connaît en haut lieu, toute l'acuité du mal. Le remède se devine : c'est une question d'argent. Quelle serait l'étendue du sacrifice pécuniaire de l'Etat, s'il voulait, comme c'est son devoir élémentaire, payer régulièrement la dette contractée vis à vis de ces modestes serviteurs ? Il faudrait, c'est le ministre compétent qui parle, deux millions tout de suite pour liquider l'arriéré, plus un demi million par année. Ce sont là des dépenses aussi petites qu'urgentes. Comment s'obstine-t-on à ne pas les faire ? Laissons M. Chaumié nous l'expliquer.

« Je n'apprendrai rien à personne en disant comment on procède en matière de pensions. C'est d'abord au début de l'année, une répartition entre les divers départements ministériels du produit des extinctions ; et puis, il y a toujours, en cours d'exercice, un crédit supplémentaire. Chacun de nous adresse à son collègue, le ministre des finances, une demande et le ministre des finances est obligé de tenir compte de bien des éléments.

« La situation de l'Instruction est très intéressante, il est vrai ; mais bien d'autres services administratifs le sont aussi. « Le ministre des finances est donc obligé pour faire sa répartition de tenir compte de toutes les demandes d'une part et, d'autre part, des ressources générales du budget. »

« Et M. Chaumié termine ainsi : « Je n'ai point d'argent. Je suis prêt à m'adresser à celui de mes collègues qui peut m'en donner et je suis convaincu que M. Rouvier percera sous le ministre des finances, puisque vous reconnaissez que si le ministre des finances est sans entraille, M. Rouvier a beaucoup de cœur. »

« Les sourires et les « très-bien » qui ont accueilli cette péroraison, très littéraire assurément, ne la font pas moins décevante. Les instituteurs ne sauraient se payer de mots et cependant le Sénat reconnaît si bien son impuissance, il se trouve en présence d'une si évidente impossibilité qu'il se résigne à un ordre du jour purement platonique et qui n'est pas une solution.

Mais si les instituteurs ne gagneront rien à ce récent débat, le pays, du moins saura leur dresser ; il se demandera si le devoir de l'Etat n'est pas, avant de s'imposer des charges nouvelles, de tenir les engagements qu'il a pris. Il s'étonnera davantage encore d'une politique qui tend à accroître indéfiniment le personnel de l'enseignement laïque, et par conséquent à augmenter le nombre des victimes de nos navrantes misères du prolétariat primaire — la phrase est de M. Lintilhac. Il exigera — avant de souscrire aux nouveaux projets financiers du gouvernement — une révision scrupuleuse du budget. Avant d'apaiser d'autres misères — qui ne sont point son fait — que l'Etat soulage les infortunés qu'il a créés ! Avant de contracter d'autres dettes, qu'il se libère vis à vis de tous ses créanciers d'aujourd'hui ! Ainsi le veut et la logique et l'équité.

D. GURNAUD.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 11 novembre.
Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet. M. Rouvier, le général André, toujours souffrants, M. Camille Pelletan n'assistèrent pas à la délibération.

Le conseil s'est entretenu des interpellations concernant la grève de Marseille qui doivent venir aujourd'hui en discussion devant la Chambre.

Le garde des sceaux a soumis à la signature du président de la République un décret intéressant Paris.

L'Affaire Syveton

L'incident de La Rochetelle-André fils. — Un duel. — La folie du général André.

Paris, 11 novembre.
M. le marquis de La Rochetelle vient de recevoir au Palais-Bourbon la visite de deux officiers, le capitaine Ferrand et le lieutenant Soissons, témoins du lieutenant André, fils du ministre de la guerre.

Le député de la Vendée les a immédiatement mis en rapport avec deux de ses amis.

Les deux témoins de M. de La Rochetelle sont le général Jacquy et M. d'Elva, députés.

L'incident Syveton de Gall
Paris, 11 novembre.
Les témoins de MM. Syveton et de Gall se sont réunis à une heure et demie au Palais-Bourbon.

Le capitaine de Gall avait accompagné ses témoins. Une rencontre a été décidée pour demain matin.

Le général André est-il fou ?
Paris, 11 novembre.
Le Gaulois de ce matin publie l'entrefilet suivant :

« Mardi, une note officieuse présentait le général André comme très gravement malade. Hier, les meilleurs amis de M. Combes s'appliquaient à faire courir le bruit que le ministre de la guerre était devenu fou. »

« Cette seconde version rencontre plus de créance que la première... toutes les réserves faites sur la date à laquelle se serait produit l'événement. Elle n'en doit pas moins être interprétée comme une indication nouvelle de l'état d'esprit que nous avons à diverses reprises et hier encore signalé chez le président du conseil : M. Combes a résolu de débarquer le général André ; pour y parvenir, tous les moyens lui seront bons. »

M. Combes et la Séparation

Paris, 11 novembre.
Les Débats (sur le dépôt par M. Combes d'un projet sur la séparation) :

Il y a là un bel exemple de prestidigitacion législative. Pendant plusieurs mois, le gouvernement a défendu d'étudier un projet de loi de séparation et d'étudier un projet de loi de séparation, puis tout à coup, il lui faut un projet sur l'heure.

Il amasse brusquement les notes improvisées que quelque temps auparavant et remises pour être une sorte de thème à discussion, non un texte législatif. Il les attife à la hâte, y joint les ornements indispensables. On l'a baptisé, et c'est tout.

Apparavant, c'était une manière d'écrire qui n'avait de nous dans aucune langue. On lui a donné des invectives obscures, mais on ne l'a pas modifié. Il est resté l'œuvre calomnieuse, tracassière, intolérante, dangereuse et injuste que M. Clemenceau disait être « dans la cervelle d'un vieux curé ».

La consécration officielle ne l'a pas changé et le nom ne fait rien à l'affaire. Il y a dans Victor Hugo l'histoire d'un loup qu'on avait appelé Homo : cela ne l'empêchait pas d'être un loup.

La Liberté (M. Grosjean), sur le même sujet :
« A sept heures, hier, M. Combes se résignait à déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi que les instances de MM. Sarrien et Etienne et les ordres du jour des groupes que président ces messieurs n'avaient pu lui arracher. »

Le projet du gouvernement a soulevé les colères des protestants, aussi bien que celles des catholiques. M. le grand-rabbin Zadoc-Kahan a souligné le tort que le projet de M. Combes allait causer aux petites communautés israélites.

Beaucoup de républicains hors du Parlement, dont je pourrais citer les noms, refusent cependant de reconnaître la pensée gouvernementale dans ce projet de loi. Ils ont écrit au président de la République un document pris maintenant à la forme d'un texte qui engage la responsabilité ministérielle. L'équivoque est dissipée. Je me félicite de m'y être efficacement employé.

La commission espère terminer ses travaux vers la fin de janvier prochain. Séance mardi.

LES RETRAITES OUVRIÈRES
Paris, 11 novembre.
La commission d'assurance et de prévoyance sociales a examiné le titre 3 de la loi des retraites ouvrières, qui règle la situation des sociétés de secours mutuels au regard de cette loi.

Elle continuera la discussion dans sa séance de mardi prochain.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL
La commission sénatoriale des accidents du travail a adopté le texte définitif du projet de loi qui sera soumis au Sénat en deuxième délibération et qui modifie sur un certain nombre de points les dispositions votées par la Chambre.

Les modifications les plus importantes sont les suivantes :
1° Celle qui substitue au tarif ouvert fixé par la loi du 9 avril 1893 un tarif établi par arrêté du ministre du commerce après avis d'une commission composée de médecins et d'assureurs ;

2° Celle qui autorise les médecins et pharmaciens à actionner directement les chefs d'entreprise et, s'il y a lieu, l'assureur ;

3° Celle qui autorise le chef d'entreprise à requérir du juge de paix une expertise médicale, dans le cas où le médecin du chef d'entreprise justifierait que le blessé est en état de reprendre son travail et que celui-ci le contesterait ;

4° Enfin, celle qui édicte différentes pénalités pour assurer le respect de la loi.

LA FAMILLE CRETTEZ

Nous en sommes encore, après cent ans de liberté, d'égalité, de fraternité, à nous piller un vieil hloger, parce qu'il lui plaît d'employer à fabriquer ses montres tel ouvrier plutôt que tel autre. C'est à côté de ces droits de l'homme auxquels Crettez, dit-on, croit comme à l'Evangile, plus encore peut-être, car il ne se contente pas de modestes pratiques républicaines, il est radical militant. Non, vraiment, on ne saurait l'accuser d'aristocratie !

Fils d'un pauvre paysan, c'est à l'école de son village qu'il apprit le peu qu'il sait. En revanche, Crettez est un rude travailleur, économe, entendu, actif, apte au gain autant qu'honnête. Il ne ferait, certes, pas tort d'un centime à son pire ennemi, mais, vis-à-vis de chacun et de tous, il se cantonne dans son droit, et bien fou qui voudrait l'en débarrasser.

Quant de simple ouvrier on est devenu le gros industriel qu'il était hier encore, on a quelque raison de rester maître chez soi. Crettez l'entendait si bien ainsi que ses quatre grands fils ne se voyaient pas mieux traités par lui que les autres ouvriers de son usine.

Ah ! cette usine, cette belle usine, qu'il avait payé de cinquante ans de travail, faisait bien des envieux au bonhomme. Mais lui n'en avait cure. Rien et rien, il passait son chemin, convaincu qu'il gâtait le mouton n'est pas le moyen d'apprivoiser les loups.

Les loups, hélas ! allaient lui faire chèrement payer de les connaître si bien.

L'AGITATION SYNDICALE
Le citoyen Bourchet, secrétaire de la Fédération nationale des ouvriers séjournant à Lyon, était venu, en 1901, faire des conférences socialistes aux trois mille ouvriers horlogers qui travaillaient à Cluses et dans les villages voisins. Ces braves gens, contents de leur sort et de leurs patrons, n'avaient guère songé jusqu'alors à se prévaloir de la loi du 20 mars 1894.

La malchance étant venue sur ces entrefaites, Crettez, congédié, n'ayant plus d'ouvrage à lui donner, sept ouvriers de son usine. C'était son droit. Mais, voulant en user en brave homme, il s'offrait à leur fournir du travail jusqu'à ce qu'ils aient pu s'en procurer ailleurs. La proposition était, certes, honnête. Les ouvriers semblaient disposés à l'accepter, lorsque son prétexte de prendre leurs intérêts, le comité du syndicat qui sévissait à Cluses se mit à l'œuvre et le rouilla tout. Il n'est pas au monde de tyrannie plus oppressive qu'une tyrannie impersonnelle, on le voit bien. Le comité voulait la grève, quel qu'en eussent ses clients, la grève fut déclarée et l'usine Crettez mise à l'index. Trop heureuse encore eût été la ville de Cluses si on s'en fût tenu là. Mais non. Dès le même soir, les ouvriers en rupture de ban, hurlant la Carmagnole, sillonnaient les rues en tous sens à la suite d'un grapeau rouge.

Les affidés locaux arrivèrent à la ressource. C'est une crise d'anarchie, d'anarchie spontanée.

Le vieux Crettez est hors la loi ! et jusqu'à ce que les troupeaux envoyés d'Anney aient rétabli un peu de calme, l'émeute déferle contre son usine, brisant tout, saccageant tout.

Il semble cependant qu'à l'abri des baionnettes une entente devienne possible. On négocie.

Le sous-préfet voisin, le préfet du département, le député de l'arrondissement interviennent.

Le vieux Crettez se prête à une transaction. Il consent à reprendre ses ouvriers ; mais il exige que le Syndicat, qui a fait tout le mal, paye les dégâts de l'usine. Le bonhomme veut une sanction aux excès commis chez lui. C'est son idée : il n'en démord pas... et les négociations sont rompues.

Pour ménager les susceptibilités des grévistes triomphants, les troupes sont alors, en dépit des supplications du maire, renvoyées dans leurs garnisons. — Renvoyés par qui ? Les Jures font bien de s'en informer avant de condamner personne.

Quoi qu'il en soit, l'émeute, dès lors, à la partie trop belle pour n'en pas profiter, Cluses lui appartient corps et biens. Les honnêtes gens se barricadent chez eux ou fuient à la campagne. Le maire, menacé, n'ose empêcher les grévistes de camper en valdequers sur la place publique. Des confédérés venus de Genève claquent dans travers tous les bouges. Des placards incendiaires tapissent les rues. On crie, on se grise, on s'insulte, on menace. C'est avec toutes ses phases grotesques, terribles ou ignobles, une de ces grèves modèles que célébraient naguère, M. le président du Conseil.

SUR LE CHEMIN DU DRAME
La surexcitation touchait à son paroxysme lorsque, le 18 juillet, un matin, un

LE DRAME DE CLUSES

AVANT LES ASSISES. --- REVUE RETROSPECTIVE

Le drame de Cluses devant la Justice. — Le Drame du dix-huit juillet. — Les causes et les incidents du drame. — Les préliminaires. — L'agitation révolutionnaire.

Les assises de la Haute-Savoie se réuniront en session spéciale lundi prochain, 14 courant, pour juger le drame ouvrier dont la petite ville de Cluses fut le théâtre le 18 juillet dernier.

Les accusés sont de deux sortes : les fils Crettez, sous l'inculpation de meurtre, et six grévistes poursuivis pour incendie et pillage.

La Chambre des mises en accusation, dans un arrêt fortement motivé, constate que les fils Crettez n'ont pas seulement été provoqués, mais que tous les éléments de la procédure portent à croire qu'ils étaient en état de légitime défense.

Le procès qui va se dérouler à Anney aura un grand retentissement ; outre qu'il devra jeter un peu de lumière sur un drame toujours obscur, il servira à fixer un point de droit capital : où commence et où finit le droit d'un patron menacé dans sa vie et dans ses biens comme à l'Evangile ?

Nous rappelons brièvement les incidents de ce drame. Voici les faits qui ont précédé l'incendie de l'usine et la fusillade des fils Crettez :

LA FAMILLE CRETTEZ
Nous en sommes encore, après cent ans de liberté, d'égalité, de fraternité, à nous piller un vieil hloger, parce qu'il lui plaît d'employer à fabriquer ses montres tel ouvrier plutôt que tel autre. C'est à côté de ces droits de l'homme auxquels Crettez, dit-on, croit comme à l'Evangile, plus encore peut-être, car il ne se contente pas de modestes pratiques républicaines, il est radical militant. Non, vraiment, on ne saurait l'accuser d'aristocratie !

Fils d'un pauvre paysan, c'est à l'école de son village qu'il apprit le peu qu'il sait. En revanche, Crettez est un rude travailleur, économe, entendu, actif, apte au gain autant qu'honnête. Il ne ferait, certes, pas tort d'un centime à son pire ennemi, mais, vis-à-vis de chacun et de tous, il se cantonne dans son droit, et bien fou qui voudrait l'en débarrasser.

Quant de simple ouvrier on est devenu le gros industriel qu'il était hier encore, on a quelque raison de rester maître chez soi. Crettez l'entendait si bien ainsi que ses quatre grands fils ne se voyaient pas mieux traités par lui que les autres ouvriers de son usine.

Ah ! cette usine, cette belle usine, qu'il avait payé de cinquante ans de travail, faisait bien des envieux au bonhomme. Mais lui n'en avait cure. Rien et rien, il passait son chemin, convaincu qu'il gâtait le mouton n'est pas le moyen d'apprivoiser les loups.

Les loups, hélas ! allaient lui faire chèrement payer de les connaître si bien.

L'AGITATION SYNDICALE
Le citoyen Bourchet, secrétaire de la Fédération nationale des ouvriers séjournant à Lyon, était venu, en 1901, faire des conférences socialistes aux trois mille ouvriers horlogers qui travaillaient à Cluses et dans les villages voisins. Ces braves gens, contents de leur sort et de leurs patrons, n'avaient guère songé jusqu'alors à se prévaloir de la loi du 20 mars 1894.

La malchance étant venue sur ces entrefaites, Crettez, congédié, n'ayant plus d'ouvrage à lui donner, sept ouvriers de son usine. C'était son droit. Mais, voulant en user en brave homme, il s'offrait à leur fournir du travail jusqu'à ce qu'ils aient pu s'en procurer ailleurs. La proposition était, certes, honnête. Les ouvriers semblaient disposés à l'accepter, lorsque son prétexte de prendre leurs intérêts, le comité du syndicat qui sévissait à Cluses se mit à l'œuvre et le rouilla tout. Il n'est pas au monde de tyrannie plus oppressive qu'une tyrannie impersonnelle, on le voit bien. Le comité voulait la grève, quel qu'en eussent ses clients, la grève fut déclarée et l'usine Crettez mise à l'index. Trop heureuse encore eût été la ville de Cluses si on s'en fût tenu là. Mais non. Dès le même soir, les ouvriers en rupture de ban, hurlant la Carmagnole, sillonnaient les rues en tous sens à la suite d'un grapeau rouge.

Les affidés locaux arrivèrent à la ressource. C'est une crise d'anarchie, d'anarchie spontanée.

Le vieux Crettez est hors la loi ! et jusqu'à ce que les troupeaux envoyés d'Anney aient rétabli un peu de calme, l'émeute déferle contre son usine, brisant tout, saccageant tout.

Il semble cependant qu'à l'abri des baionnettes une entente devienne possible. On négocie.

Le sous-préfet voisin, le préfet du département, le député de l'arrondissement interviennent.

Le vieux Crettez se prête à une transaction. Il consent à reprendre ses ouvriers ; mais il exige que le Syndicat, qui a fait tout le mal, paye les dégâts de l'usine. Le bonhomme veut une sanction aux excès commis chez lui. C'est son idée : il n'en démord pas... et les négociations sont rompues.

Pour ménager les susceptibilités des grévistes triomphants, les troupes sont alors, en dépit des supplications du maire, renvoyées dans leurs garnisons. — Renvoyés par qui ? Les Jures font bien de s'en informer avant de condamner personne.

Quoi qu'il en soit, l'émeute, dès lors, à la partie trop belle pour n'en pas profiter, Cluses lui appartient corps et biens. Les honnêtes gens se barricadent chez eux ou fuient à la campagne. Le maire, menacé, n'ose empêcher les grévistes de camper en valdequers sur la place publique. Des confédérés venus de Genève claquent dans travers tous les bouges. Des placards incendiaires tapissent les rues. On crie, on se grise, on s'insulte, on menace. C'est avec toutes ses phases grotesques, terribles ou ignobles, une de ces grèves modèles que célébraient naguère, M. le président du Conseil.

SUR LE CHEMIN DU DRAME
La surexcitation touchait à son paroxysme lorsque, le 18 juillet, un matin, un

Tout à coup M. Mollin parut aigri. Il d... nerveux, irritable, presque hypocondriaque. Vers 1894 ou 1897, le régiment vint à Paris et le bruit courut que M. Mollin s'était affilié à la Franco-Maçonnerie. On remarqua qu'un enterrement, le lieutenant Mollin seul de tous les officiers présents refusait avec une certaine affectation de jeter l'eau bénite. Déjà l'horreur du goupillon !

Au retour à Orléans, des articles offensants pour le régiment parurent dans un journal local. Le lieutenant Mollin fut soupçonné d'en être l'auteur. Il se précipita chez ses anciens, se disculpa avec énergie, jura qu'il n'était pas Franco-Maçon. Accompagné de ses garants, il se rendit ensuite chez le colonel qui, paternel, l'embrassa en lui disant :

— Mon cher Mollin, je ne vous ai jamais cru capable de jouer un pareil rôle...
Ce ne fut qu'un peu plus tard que M. Mollin rompit nettement avec ses amis d'autrefois. La noblesse d'Orléans n'ayant pas pris assez haut ses mœurs, c'est, du moins, une hypothèse que l'on peut hasarder. — Il fit avec l'aristocratie dreyfusarde. Bientôt, il épousa la belle-fille de M. Thibaud, — Anatole France en littérature, — fut nommé capitaine et devint officier d'ordonnance du général André. C'est alors qu'il engagea avec le T. C. F. Vadeкарd la correspondance que l'on sait...

— Ce ne fut qu'un peu plus tard que M. Mollin rompit nettement avec ses amis d'autrefois. La noblesse d'Orléans n'ayant pas pris assez haut ses mœurs, c'est, du moins, une hypothèse que l'on peut hasarder. — Il fit avec l'aristocratie dreyfusarde. Bientôt, il épousa la belle-fille de M. Thibaud, — Anatole France en littérature, — fut nommé capitaine et devint officier d'ordonnance du général André. C'est alors qu'il engagea avec le T. C. F. Vadeкарd la correspondance que l'on sait...

— Ce ne fut qu'un peu plus tard que M. Mollin rompit nettement avec ses amis d'autrefois. La noblesse d'Orléans n'ayant pas pris assez haut ses mœurs, c'est, du moins, une hypothèse que l'on peut hasarder. — Il fit avec l'aristocratie dreyfusarde. Bientôt, il épousa la belle-fille de M. Thibaud, — Anatole France en littérature, — fut nommé capitaine et devint officier d'ordonnance du général André. C'est alors qu'il engagea avec le T. C. F. Vadeкарd la correspondance que l'on sait...

— Ce ne fut qu'un peu plus tard que M. Mollin rompit nettement avec ses amis d'autrefois. La noblesse d'Orléans n'ayant pas pris assez haut ses mœurs, c'est, du moins, une hypothèse que l'on peut hasarder. — Il fit avec l'aristocratie dreyfusarde. Bientôt, il épousa la belle-fille de M. Thibaud, — Anatole France en littérature, — fut nommé capitaine et devint officier d'ordonnance du général André. C'est alors qu'il engagea avec le T. C. F. Vadeкарd la correspondance que l'on sait...

LA CHAMBRE

Paris, 11 novembre.
La séance est ouverte à deux heures et quart, sous la présidence de M. Henri Brisson.

Nous sommes loin de l'agitation des précédents vendredis. Tout est calme aujourd'hui.

VIOLATION DE CORRESPONDANCES

INTERPELLATION DUCLAUX-MONTEIL
M. Duclaux-Monteli, député de l'Ar-dèche, développe paisiblement son interpellation sur la saisie et l'ouverture de la correspondance d'un citoyen.

M. Duclaux-Monteli : Je vous apporterai un fait, un seul fait, qui vous prouvera, je crois, qu'on peut aller la fantasia de certains magistrats.

Il s'agit d'un commerçant, honnête homme, M. Lafond, dont la correspondance a été saisie, ouverte sans aucun casus, et sans motif.

Voici la lettre qu'il m'écrivait au mois d'août : « A la date du 7 février, j'étais convoqué au bureau de poste de ma commune pour prendre deux lettres à mon nom, ouvertes par autorité de justice, avec le sceau du procureur de la République de Langres. »

« Je demande des renseignements au procureur, qui me répond simplement que les lettres qui m'étaient adressées avaient été ouvertes par le procureur de la République de Marseille. »

« D'autres documents ne me sont jamais parvenus. Vous voyez quel dommage cette saisie, cette fantasia m'a causé. »

« Voici les faits, je ne les ai pas exagérés. Dans ces conditions, il m'est apparu de mon devoir de demander au ministre de la Justice les motifs de cet accident, ou plutôt de cet incident. (Vifs applaudissements au centre et à droite.) »

RÉPONSE (1) DE M. VALLÉ
M. Vallé, garde des sceaux : Il y avait peut-être quelques raisons d'ouvrir la correspondance de M. Lafond. Je vais vous les donner.

Il y avait à Marseille un établissement tenu par des Sœurs, auquel l'antiquation a été restituée. On leur a enjoint l'ordre de fermer leur établissement. Quelques jours après, il était réouvert avec deux laïques, anciennes congréganistes.

En conséquence, le procureur de Marseille a estimé que c'était le même établissement qui continuait.

Les deux dames, interrogées, ont répondu qu'elles étaient sécularisées et que l'établissement appartenait à un profane.

Le préfet a déclaré qu'il tenait d'un bail par l'entremise de M. Lafond. C'était donc un flagrant délit de fausse sécularisation. (Exclamations au centre et à droite.)

On a appris par la suite que les Sœurs ne correspondaient pas directement avec elles, mais par l'intermédiaire de M. Lafond. C'est pourquoi nous avons cru de notre devoir de saisir la correspondance de ce tiers.

En conséquence, le procureur de Marseille a donné l'ordre à son collègue de Langres de saisir et de retenir les lettres qui pouvaient se rapporter à l'affaire.

Dernière Heure

LA VIE LYONNAISE

La Délation dans l'Armée

LES FRANCS-MOUCARDAS A LYON

ET DANS LA REGION

Dans les documents que publie l'Echo de Paris nous relevons une lettre du capitaine Moitieu et Bédégan demandant notamment des renseignements sur le capitaine Mon-

voit, la réponse qui fut transmise par le capitaine Gaidé, le vénérable de la loge de Cham-

berly. R. L. L'Espérance Saôisienne, Orient de Chambéry, 13 septembre 1901. — G. O. n° 2077.

F. T. C. F. — Je ne puis reproduire plus tôt à votre planche hebdomadaire de ce courant, relative à un officier capitaine au 99^e ayant été obligé d'écrire à Bourgoignon pour prendre les renseignements deman-

chés. Ce que je fournis ci-dessous émane d'un officier de ce régiment, lequel est animé d'un esprit républicain et qui se croit par conséquent sincère. Je regrette qu'il soit un peu vague, mais il n'est pas sur les idées du capitaine Gaidé.

Ce dernier est très chic pour ses hommes. Au point de vue intellectuel c'est, paraît-il, un talent, un officier en vue d'avvenir. Au point de vue religieux, il n'est pas un ennemi des idées de son siècle, mais il ne pratique pas du tout.

Au point de vue politique, c'est un homme libéral. Tels sont, T. C. F., les renseignements que j'ai pu obtenir. Il n'aurait été beaucoup plus facile de recueillir sur une personne aussi intéressante, que sur un officier qui tient dans son régiment tant de la Rhône, tant dans sa vie.

Je vous prie... Signé : GAIDÉ, vénérable.

Nous reviendrons sur le cas du franc-moucarda Gaidé. Il n'est pas, d'ailleurs, le seul à opérer dans la Savoie et la Haute-Savoie, départements où nos officiers sont soustraits à un casier judiciaire actif des Loges. Nous aurons peut-être des renseignements intéressants à publier sur ce sujet.

LE VÉNÉR. CRESCENT

Parmi les documents de M. Guyot de Plévenne, que publie la Libre Parole, se trouve le petit billet suivant :

T. C. Vénér. — Pourriez-vous, dans le plus bref délai possible, fournir au Grand-Orient des renseignements précis sur l'attitude, les sentiments politiques et les croyances philosophiques de la personne que vous trouvez le nom et la qualité sous ce pil. Vous nous rendriez un réel service. Veuillez agréer...

Le T. C. Vénér. auquel le G. O. adressait cette discrète missive, n'est autre que le f. Crescent, vénérable d'une Loge lyonnaise, membre du Conseil de l'Ordre du G. O. et professeur au lycée Ampère.

Nous aurions été stupéfaits de ne point voir le nom du f. Crescent, mêlé au mal-propre rétamage de casseroles, dont le charivari fait, actuellement, vaciller et faiblir la Lumière du 3^e appartement.

Le f. Crescent est assez connu à Lyon pour que fort peu de personnes ne s'étonnent de la nouvelle incarnation de ce professeur-politicien, valet à tout faire de la Franc-Maçonnerie.

Et nous bornons aujourd'hui nos appréciations à cette simple question :

En sa qualité de membre du G. O., le Vénér. Crescent a-t-il assisté à la réunion qui eut lieu, la semaine dernière, au bureau de police de la rue Cadet lors de l'établissement du fameux manifeste dans lequel les FF. avaient leurs répugnantes occupations.

Et dans ce cas, qui donc avait autorisé le professeur à abandonner sa classe pour assister au concubinaire secret d'une congrégation non autorisée ?

Adjuteurs enchaînés ?

Le professeur Douvenville, faisant partie du même lycée, fut brutalement révoqué pour ses opinions républicaines libérales; le professeur Crescent continuera-t-il impunément à enseigner à ses élèves l'art de moucarder pour le compte de la Veuve ?

L. B.

L'ANCIEN DÉPUTÉ PALIX

UNE NOUVELLE VESTE

M. Palix, ancien député de la deuxième circonscription de Villefranche, a définitivement abandonné tout espoir de se faire réélire dans notre circonscription.

Mais malgré le gros fromage de Hollande que son socialisme lui a fait avaler, il forme un siège de juge au tribunal de Besançon. M. Palix a pas abandonné toute velléité de faire encore de la politique.

Dimanche 9 novembre, il s'est présenté au conseil général dans le canton de Chomérac (Ardèche), son pays d'origine.

Notre ex-député a remporté la vaine nouvelle veste qui lui rendra certains les frimas de l'hiver prochain.

Voici les résultats de cette élection : Lévêque, progressiste, 276 voix; Pincet, ministériel, 673 voix.

Bianchon, radical ministériel, 492 voix. Pincet ministériel, 265 voix. Ballottage.

Sur 243 votants, M. Palix obtint 263 voix et arriva bon dernier.

Dans sa propre commune, à Saint-Julien-en-Saint-Alban, sur 193 votants, M. Palix obtint 115 voix.

Si nous résumons ces résultats, c'est qu'il montre en quelle estime et quelle sympathie le tiennent ses compatriotes de l'Ardèche !

LES FÊTES DE LYON

Une dépêche de Paris nous apprend que M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, accompagné de MM. Fayot, directeur de l'Enseignement supérieur, Marcel, directeur des Beaux-Arts et de Moutiez, chef de cabinet du ministre, partent ce matin de Paris, pour venir assister aux fêtes qui auront lieu demain à Lyon.

FAITS DIVERS

Cheval embellé. — M. Julien, propriétaire à Chanden, venait hier matin à Villeurbanne. Près de la gare de St-Priest, son cheval qu'il conduisait fut effrayé par une voiture. Les brancards et les rênes furent cassés et M. Julien précipité dans un fossé au moment que les marchandises consistant en œufs, beurre et fromages.

Dans sa chute, M. Julien ne s'est fait aucun mal; les dégâts ne sont donc que matériels. Le cheval infortuné revint docilement vers son maître.

Les Arrestations. — Le service de la Sûreté a procédé hier aux arrestations suivantes : Jeanne M..., 18 ans, recherchée pour vol à Avignon; Louis R..., 31 ans, repris de justice, inculpé de séjour, qui se cachait sous un faux nom rue Tête-d'Or; Benoît N..., 26 ans, recherché pour agression nocturne, rue Paul-Bert; Ephraïm J..., 24 ans, et Antoine D..., 21 ans, professionnels du vol, surpris hier soir par des agents de la Sûreté au moment où ils devaient tenter un coquetage à Izeron.

Suicides à Saint-Claire. — Hier soir, à quatre heures, un inconnu s'est précipité dans le Rhône, rive gauche, entre le pont Saint-Claire et celui de la Boucle. Le malheureux n'a pas tardé à disparaître, entraîné par le courant. Les recherches faites aussitôt n'ont abouti à aucun résultat. Voici le signalement du désespéré : âgé de 66 ans environ, forte corpulence, cheveux blancs; vêtu d'un veston marron foncé et d'un pantalon gris clair.

Encore les voleurs au jeu de cartes. — Deux agents de la Sûreté ont arrêté hier, cours Gambetta, un nommé Eugène D..., âgé de 38 ans, porteur de café, sans domicile fixe, qui avait volé une somme de 305 francs, en jouant aux cartes dans un débit avec M. Perri, demeurant rue Mazoud. Hier grec a été écorché. Deux de ses complices sont recherchés.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Lyon, 10 novembre, 4 h. soir.

Les fortes pressions du Sud-Ouest se sont propagées vers l'intérieur du continent et couvrent maintenant l'Espagne, le Sud-Ouest de la France et l'Allemagne.

D'autre part, une nouvelle dépression passe sur les côtes de Bretagne, et les vents du Nord-Ouest semblent devoir être doués avec bruyant ou pluie.

CHRONIQUE

La Mutualité en France et dans la Région lyonnaise.

Notre confrère le Mutualiste lyonnais publie les chiffres suivants sur le développement de la Mutualité en France et particulièrement dans notre région :

Pendant le mois de juin 1904, il a été fondé en France et sociétés de secours mutuels nouvelles, dont 17 approuvées et 17 libres.

De plus, 9 sociétés libres ont sollicité et obtenu l'approbation.

Durant la même période, le ministère de l'Intérieur a enregistré la dissolution de 12 sociétés, dont 6 approuvées et 6 libres.

En ce qui concerne plus particulièrement le VI^e Collège électoral pour les sociétés approuvées, Ah, Isère, Jura, Rhône, Savoie et Haute-Savoie ont sollicité en 1904, 9 sociétés nouvelles, dont 4 dans l'Ain (la Viguerie du Molard, à Ambornay; Société de secours mutuels, à Vieu-d'Izenave; Société sociale, à Conzieux; et l'Amicale des anciens sapeurs du génie du département, à Bourg); 1 dans l'Isère (Société des sapeurs-pompier à Fontaine); 2 dans le Jura (La Grandvillière, à Saint-Laurent; la Famille, à Saint-Laurent-du-Jura); 1 dans le Rhône (Société des sapeurs-pompier, à St-Genis); 1 dans la Haute-Savoie (Le Progrès, à La Muraz).

En juin 1904, 1 société libre de l'Isère (Union fraternelle des médaillés, à Bourgoin) et 1 société libre du Jura (Union des travailleurs, à Poligny) ont sollicité et obtenu l'approbation.

Durant le même mois, 1 société libre a été formée dans le Jura (Société des agents de la voie de la Compagnie P.-L.-M., section de Dôle, à Dôle).

Enfin dans le Rhône une société approuvée (Société des blanchisseuses, laveuses et repasseuses de Lyon et de la banlieue, à Lyon, n° 57) et une société libre (La Mutuelle prévoyante, à Lyon, n° 27) ont été dissoutes.

La Crue du Rhône. — A la suite des pluies de ces jours derniers, le niveau du Rhône a augmenté de vingt centimètres environ. Les eaux ont recouvert en partie les bancs de sables situés dans les parours du fleuve et le courant est considéré comme bonnétique et n'aura pas de suite.

Société des sauveteurs médaillés du Gouvernement, compagnie active. La Commission invite tous les membres titulaires et auxiliaires à assister au vin d'honneur qui sera offert aux jeunes membres de la compagnie appelés sous les drapeaux. Cette réunion intime aura lieu au siège de la compagnie, quai Perrache, 3, le samedi 12 novembre.

Société Botanique de Lyon. — L'hiver dernier, la Société botanique de Lyon reprit une tradition oubliée en instituant un cours de botanique préparatoire aux herborisations.

Le nombre et l'assiduité des auditeurs ont été pour la Société botanique un encouragement à continuer ce cours de vulgarisation scientifique, aussi vient-elle de décider de reprendre ce cours dès maintenant.

Disposant ainsi d'un plus grand nombre de leçons, l'enseignement pourra s'appliquer non seulement à l'organographie, mais encore à l'étude des principales familles végétales de notre région.

Ce cours, élémentaire, public et gratuit, aura lieu à la Faculté de médecine, dans le grand amphithéâtre de la section C, que M. le recteur a bien voulu mettre à la disposition de la société (entrée par la Faculté des sciences, quai Claude-Bernard).

Il sera fait par M. le docteur Beauvais, professeur, et M. Bretin, chef des travaux de botanique médicale à la Faculté de médecine et de pharmacie.

Ce cours commencera le mercredi 16 novembre à 8 heures du soir et se continuera tous les mercredis à la même heure.

Cours de piano et violon. — Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que Mlle Ernestine Roux, professeur de piano et de violon, vient de reprendre ses cours, rue Pierre-Cornille, 35.

Descente de police dans les cercles. — Hier soir M. Seblle, commissaire de police du quartier de la Bourse accompagné de plusieurs agents a fait une descente dans deux cercles du quartier Bellecour.

Procès-verbal a été dressé aux tenanciers.

A propos d'apaches. En rendant compte, il y a deux jours d'une agression nocturne commise cours Lafayette, nous avons oublié de mentionner que nous avons fait dire que l'agresseur sortait du bal Durix, situé à l'angle de la rue des Charmettes. C'est bar qui lui fallait lire.

M. Durix nous écrit pour nous prier de dire qu'on ne danse pas dans son établissement et qu'en outre, son débit n'est point fréquenté par des apaches.

Nous nous exprimons d'accéder au désir de M. Durix, mais il nous permettra bien de faire remarquer qu'il serait difficile de faire dans un établissement de ce genre, où il y a des gens qui se consacrent à la consommation de boissons alcoolisées, sans que des consommateurs innocents qui peuvent entrer après minuit, dans son établissement comme dans tout autre.

Vices du Sang, maladies de la peau, dartres, boutons, démangeaisons, dégoûts (maux de gorge, gonorrhée, plaies, hémorroïdes, etc.) toujours guéris par le Sirop de Bochet du Serpent, 32, rue Lanterne, Lyon. Eviter les contrefaçons.

QUINA CHABLY

FAITS DIVERS

Cheval embellé. — M. Julien, propriétaire à Chanden, venait hier matin à Villeurbanne. Près de la gare de St-Priest, son cheval qu'il conduisait fut effrayé par une voiture. Les brancards et les rênes furent cassés et M. Julien précipité dans un fossé au moment que les marchandises consistant en œufs, beurre et fromages.

Dans sa chute, M. Julien ne s'est fait aucun mal; les dégâts ne sont donc que matériels. Le cheval infortuné revint docilement vers son maître.

Les Arrestations. — Le service de la Sûreté a procédé hier aux arrestations suivantes : Jeanne M..., 18 ans, recherchée pour vol à Avignon; Louis R..., 31 ans, repris de justice, inculpé de séjour, qui se cachait sous un faux nom rue Tête-d'Or; Benoît N..., 26 ans, recherché pour agression nocturne, rue Paul-Bert; Ephraïm J..., 24 ans, et Antoine D..., 21 ans, professionnels du vol, surpris hier soir par des agents de la Sûreté au moment où ils devaient tenter un coquetage à Izeron.

Suicides à Saint-Claire. — Hier soir, à quatre heures, un inconnu s'est précipité dans le Rhône, rive gauche, entre le pont Saint-Claire et celui de la Boucle. Le malheureux n'a pas tardé à disparaître, entraîné par le courant. Les recherches faites aussitôt n'ont abouti à aucun résultat. Voici le signalement du désespéré : âgé de 66 ans environ, forte corpulence, cheveux blancs; vêtu d'un veston marron foncé et d'un pantalon gris clair.

Encore les voleurs au jeu de cartes. — Deux agents de la Sûreté ont arrêté hier, cours Gambetta, un nommé Eugène D..., âgé de 38 ans, porteur de café, sans domicile fixe, qui avait volé une somme de 305 francs, en jouant aux cartes dans un débit avec M. Perri, demeurant rue Mazoud. Hier grec a été écorché. Deux de ses complices sont recherchés.

Arrestation de deux cambrioleurs.

Deux gardiens de la paix ont arrêté les nommés Julien Bosquet, 20 ans, forgeron, demeurant rue de Bourgogne, 4, et Jacques Winterlinger, 20 ans, menuisier, rue de la Cordière, 25, inculpés de tentative de vol avec effraction.

La victime a été transportée d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Accident sur un train. — Le nommé Joseph Joseph, âgé de 29 ans, chauffeur à la Compagnie P.-L.-M., était occupé à serrer les freins du train numéro 548, à la descente qui se trouve après la gare de Sathonay, lorsqu'il glissa malheureusement sur le quai, sur l'angle de son train et, qui lui occasionna de fortes contusions au cuir chevelu ainsi qu'à l'œil gauche.

A l'arrivée à Lyon, il fut passé par M. le docteur Jabin, médecin de la Compagnie et sera reconduit à Ambérieu par le train de nuit.

Cet accident entraînera pour la victime une incapacité de travail d'un mois.

Un vol à Oullins. — Entre trois et quatre heures de l'après-midi d'hier, des malfaiteurs profitant de l'absence de M. François Auguste, employé de commerce, pénétrèrent dans son appartement situé au étage de l'immeuble portant le numéro 79, de la grande-rue d'Oullins. Ils s'en sont allés emportant une somme de 215 francs déposée dans une armoire à glace, et ce qu'il y a de plus curieux, les voleurs ont négligé de faire main-basse sur des bijoux placés en évidence, près de la somme soustraite.

Une enquête est ouverte par M. Gabrielli, commissaire de police d'Oullins.

VILLEURBANNE. Chute dans les escaliers. — La nuit dernière, à minuit, M. Pétrus Béraud, garçon boulangier, demeurant rue Meunier, 11, rentra chez lui, au deuxième étage.

Trompé par l'obscurité, il dégringola de sa marche en marche jusqu'au rez-de-chaussée. Dans sa chute, Béraud a reçu des blessures graves à la tête qui ont nécessité son transport à l'Hôtel-Dieu.

Exploits d'ivrognes. — La nuit dernière, vers minuit, trois pochards dont une femme amenaient, par leurs cris, les habitants de la grande rue des Charpenettes.

Les gardes municipaux de Bellefont s'emparèrent d'un nommé G. demeurant rue des Charmettes, 5; celui-ci fut enfermé au violon. Voyant emmener son mari, la femme G. suivit les agents et à son tour, on la coffra; le troisième, V..., grande rue des Charpenettes, put s'échapper.

Tous trois se sont vu dresser procès-verbal.

Conseil municipal. — Le conseil municipal de Villeurbanne se réunira en séance publique, dans la salle de ses délibérations, le mardi, 15 courant, à 8 heures du soir.

OULLINS. — Amicale-Bouttes de la Bussière. — Réunion générale ce soir, à 8 heures, au siège. Réception des nouveaux adhérents.

Courrier des Sports

VELO-CLUB LYONNAIS

Ce soir samedi, à 8 heures et demie, réunion au siège.

L'ordre du jour étant très important, les sociétaires sont priés d'être exacts.

CYCLO PÉDESTRE LYONNAIS

Ce soir samedi réunion générale au siège, café Cartier, 24, quai Foch, à 8 heures et demie.

Ordre du jour : Formation de l'équipe de cross-country. — Questions des insignes. — Cotisations.

CHALLENGE JOANNES RIVAT

C'est demain dimanche que se courra la coupe du challenge Joannes Rivat. — Rendez-vous des équipes à 9 heures, café Mâconnais, rue de Lyon.

U. V. F.

Brevet militaire. — Avant le départ de la classe, le comité lyonnais de U. V. F. prie les jeunes gens qui n'auraient pas retiré leur brevet de s'y faire par le comité de la rue de la République, 15, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon. Ce brevet leur est indispensable pour l'emploi de cycliste au régiment.

TOURING-CLUB DE FRANCE

Le groupe routier effectuera, dimanche 13 novembre, une excursion dans les sites pittoresques du massif du Mont-d'Or. Tous les cyclistes qui voudront bien se joindre au groupe, se font les bienvenus.

Départ à 8 h. du Pont-Monton, côté Serin. St-Romain, Poleymieu, Chasselay, Limonest, St-Didier. Retour à midi. Altitude 15 à 16 heures. Jeudi 17 novembre à 8 h. du soir, réunion du groupe routier, au local du T. C. F., 27, rue de l'Arbre-Vert.

CLUB PÉDESTRE ET VELOCIPÉDIQUE

Le club pédestre et vélocipédique de Lyon, informé que ses sociétaires que sa saison de cross-country commencera le 13 novembre à Saint-Claire.

Rendez-vous à 9 heures du matin, au café Charlin (terminus des tramways).

Samedi 12 novembre réunion à 9 heures du soir au siège, café Relève, 12, place Morand.

Les jeunes gens désirant pratiquer le cross-country pourront se faire inscrire à cette réunion.

LYON-OLYMPIQUE

Cross-Country. — La saison de cross s'ouvrira demain, tous les coureurs sont convoqués à neuf heures du matin au café Charlin, terminus de sept kilomètres tracé par MM. Mazarat et Brochu.

Football. — Les équipes premiers et seconds de rugby et d'association sont convoqués à 2 heures 1/2 précises sur le terrain 210, route de St-Priest pour s'entraîner. Elles former les équipes en vue des prochains matches.

Le soir à six heures, au siège, causerie sportive entre les sociétaires.

COURSES A ENGHEN

Temps court, terrain lourd.

1^{re} Course : Acté (Bioxidge) gagnant 200 50

Florin II (Vigiers) placé 76 50

Amazone (H. Roman) pl. 27 50

Calapita (Bully), Nappé (L. Robert), H. Lussan (M. Adèle), Bernese (E. Pantall), St-Altesse Royale (Bardier), Aligton II (C. Doggett), Maximum II (Shaw), Fly, tombee (Le Lays), I Love You, arrêtée (H. Mitceniell).

Deux longueurs huit longueurs.

2^e Course : Sergent Fournier (Adèle) gagn. 137 50

Illuminé (A. Johnson) placé 23 50

Chanilly II (U. David) placé 37 50

Chilpérie (Hollbone), Hexamètre (Atkinson), Idranin (H. Mitceniell), Louxette (L. Bardier), Léon, dévot (H. Johnson), Furet, formé.

Un longueur et demi, trois longueurs.

3^e Course : Montchêne (M. Balsan) gagn. 21 50

Jusque au bout (M. de St-Sauveur) placé 13 50

St-Lubin (M. de Royet) pl. 19 50

Kop (M. Oulé), Lady Craton (M. S. 40), Grodno (M. Le Bris), Trésor II (M. Porte), Tumulou (M. Missoune), Palmer (M. Lemoine), La Gauloise, tombee (M. Renaud d'Arc), Passez Mouscade, arrêtée (M. S. 40).

Un longueur, cinq longueurs.

4^e Course : Akestys (A. Johnson) gagn. 15 50

Yester Lily (Manby) placé 15 50

Melrose (Pigott) placé 33 50

Voisin (L. Bardier), Lasemay (Wadhams), Massour (Symons), Montevaux (Wadhams), Parent (Umhuver), Emilie (F. Bates), Pavillon II (H. Brown).

5^e Course : Xénophon II (Dauffy) gnt. 62 50

Escrimeur (M. Adèle) placé 29 50

Mongolia (A. Filin) placé 74 50

Empilare (P. Pantall), Perce-Neige (H. Mitceniell), Zingara (P. Bates), San Matteo (E. Pantall), Pétrone IV (Campelet), Lost and Found (P. Roman), Général Bob (L. Bardier), Héliopolis (Pigott), Gabarit (W. Smau), Berenda (Hollbone), Le Sir Or (Manby), Tabarin (Léonard), Flambant II (Hart).

6^e Course : Mollé Ale (H. Mitceniell) g. 113 50

Ulster (H. Brown) placé 53 50

Attilanayen (L. Bardier) pl. 27 50

Iran II (E. Pantall), Bill Garrett (Agby), Dromon (A. Filin), Pardon Monsieur (E. Balsan), Kagonan (Hollbone), Fusain II (C. Doggett), Pétrone III (A. Johnson).

BOURSE DE LONDRES

Londres, 11 novembre.

Table with 2 columns: Consolidated, Rio-Tinto, De Beers, Goldfields, East Rand, Banque Ottom., Charterd., Suez.

LA LIQUIDATION DES CONGRÉGATIONS

Paris, 11 novembre. — M. Vallé a fait savoir M. Paul Meunier, député, qu'il acceptait de répondre, lors de la discussion du budget de la justice, à la question que celui-ci se propose de lui poser sur l'état de liquidation des biens des congrégations.

CLASSEMENT DE LA PLAINTE VADECAERT

Paris, 11 novembre. — Le parquet vient de classer la plainte en vol déposée par M. Vadecart contre M. de Villeneuve et autres et de décider qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à l'affaire.

GRÈVE A ANGERS

Angers, 11 novembre. — Deux mille cinq cents ouvrières et ouvriers de l'usine Bessonneau se sont mis en grève sur la question de la diminution des salaires et du renvoi d'une ouvrière. L'attitude des grévistes est calme.

AU MAROC

Marras, 11 novembre. — Le prétendant à mis hier en déroute les tribus alliées du maghzen, leur tuant beaucoup de monde. Les tribus ont battu en retraite et sont revenues à Oudjda, où elles s'attendent à être attaquées par l'ennemi.

L'AFFAIRE SYVETON

Paris, 11 novembre. — M. Jollot, chargé d'instruire l'affaire Syveton, a avisé aujourd'hui la questure de la Chambre des députés qu'il se rendrait demain au Palais-Bourbon recevoir les dépositions des témoins.

L'INCIDENT ANDRÉ-DE LA ROCHEHULON

Les témoins de M. de La Rochehulon et du lieutenant André ont décidé à la suite d'une courte conférence qu'ils ont eue au Palais-Bourbon, qu'il y avait lieu à une rencontre.

L'épée de combat a été choisie. La rencontre est fixée à demain matin à 10 h. 30, elle aura vraisemblablement lieu au parc d'artillerie à Vincennes.

L'impôt sur le Revenu

UN VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Paris, 11 novembre. — Le conseil municipal de Paris discutant sur le projet d'impôt sur le revenu déposé par le ministre des Finances a adopté à mains levées la résolution suivante : Le conseil municipal de Paris, en vertu de ses attributions, se déclare en faveur de la loi de finances de 1904, et se réserve de voter ultérieurement sur les modifications proposées par le Parlement.

Le conseil a adopté ensuite par 40 voix contre 28, un autre vœu regrettant l'insuffisance du projet, invitant la majorité républicaine à modifier la loi des successions afin de rendre immédiatement possibles quelques-unes des réformes attendues par la classe ouvrière.

L'AFFAIRE DE CLUSES

LES PRÉPARATIFS

COURS DE LYON

Table of stock prices for Lyon, including various bonds and shares like Banque Ottomane, Nord-Espagne, and others.

COURS DE PARIS

Table of stock prices for Paris, including various bonds and shares like Banque Ottomane, Nord-Espagne, and others.

MINES D'OR

Table of gold mine prices, listing various mines and their current market values.

BULLETIN FINANCIER

Financial news and market analysis, including reports on the Lyon and Paris markets and international news.

INFORMATIONS FINANCIERES

Financial information and company news, including dividend announcements and corporate reports.

Indienneries françaises

Text regarding French Indian goods and trade, including details about shipments and market conditions.

Advertisement for 'L'OTERIE-TOMBOLA' with details on ticket prices and prizes.

Advertisement for 'VENTE volontaire au enchères publiques' (public auction) of land and buildings.

Advertisement for 'DERNIERS BILLETS LOTERIE' (lottery tickets) for a museum construction project.

Advertisement for 'PHOTOGRAPHES' (photographers) offering various services.

Advertisement for 'A LOUER' (rental) of a property with specific details on location and features.

Advertisement for 'MALADIES NERVEUSES' (nerve diseases) with medical advice and product information.

Advertisement for 'H. BAUCHE & CIE' featuring 'INCROCHETABILITE' and 'INCOMBUSTIBILITE ABSOLUES'.

Advertisement for 'GUETRES Ceintures pour Dames' (ladies' belts) and other accessories.

Advertisement for '40 ANS DE SUCCES EMPLATRE BARBERON' (Barberon plaster) for medical use.

Advertisement for 'ABONNEMENTS SANS FRAIS' (subscriptions) for various publications.

Advertisement for 'NEZ OREILLES' (nose and ears) with medical advice and product information.

Advertisement for 'SEUL le QUINA ABRIC DE LYON' (Quina Abric) as a medicinal product.

Advertisement for 'ASTI-MOUSSEUX' (Asti sparkling wine) by Michel PÉRONA.

Advertisement for 'TUBERCULOSE' (tuberculosis) treatment at Sanatorium Bellecombe.

Advertisement for 'VERS et CONVULSIONS' (worms and convulsions) treatment for children.

Advertisement for 'JOURNAUX DU MONDE' (world newspapers) and other publications.

Advertisement for 'RENSEIGNEMENTS' (information) and other services.

Advertisement for 'LE RAPPEL REPUBLICAIN' (the newspaper) with subscription details.

Advertisement for 'MALADIES D'ESTOMAC' (stomach diseases) with 'DIGESTIF VÉGÉTAL'.

Advertisement for 'PRÊT argent sur signature' (loan) with details on terms and conditions.

Advertisement for 'La Maison du Petit St-Thomas' (clothing store) with 'OFFRE' (offer).

Advertisement for 'A LOUER' (rental) of a property with details on location and features.

Advertisement for 'BULLETIN D'ABONNEMENT' (subscription form) for the newspaper.

Advertisement for 'A LOUER' (rental) of a property with details on location and features.

Large advertisement for 'LES NUITS ROUGES' (The Red Nights) by Jules MARY, including a synopsis and author information.

Advertisement for 'VENTE' (sale) of various items, including books and documents.

Advertisement for 'La Maison du Petit St-Thomas' (clothing store) with details on clothing and accessories.

Advertisement for 'A LOUER' (rental) of a property with details on location and features.

Advertisement for 'BULLETIN D'ABONNEMENT' (subscription form) for the newspaper.

Advertisement for 'A LOUER' (rental) of a property with details on location and features.